PROCES VERBAL DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

Le vendredi 18 novembre 2011, en salle des séances plénières, s'est réuni le comité technique paritaire départemental sous la présidence de Mme Danièle GARCIA, Vice-présidente du Conseil Général, Déléguée aux Ressources humaines

I - REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Membres du Conseil Général

M. Daniel CONTE, Vice président du Conseil Général
M. Mario MARTINET, Vice président du Conseil Général
Mme Janine ECOCHARD, Vice-présidente du Conseil Général

Fonctionnaires

Titulaires
Mme Monique AGIER, Directeur Général des Services
M. Jean-Michel BONO, Directeur des Ressources Humaines
Mme Annick COLOMBANI, Directrice Générale Ajointe du Cadre de Vie
M. Jehan-Noël FILATRIAU, Directeur Général Adjoint de la Solidarité
M. Franck TAILLANDIER, Directeur Général Adjoint Economie et Développement
M. Stéphane BOURDON, Directeur des Finances

Suppléant
Mme Christiane BARONE, Directrice adjointe aux Ressources Humaines

II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Syndicat CFTC

Titulaires
M. Patrick CAPONE, Rédacteur
Mme Nathalie JAMME, Educatrice de Jeunes Enfants
Mme Dominique LEBRETON, Adjoint administratif
Suppléant
M. Antoine CENTONZE, Technicien principal

Syndicat CGT

Titulaires
M. Alain ZAMMIT, Agent de maîtrise principal
M. Jean-François GAST, Adjoint technique principal
Mme Valérie MARQUE, Assistante socio éducative principale
M. Luc SEIGNOUR, Agent de maîtrise
M. Daniel HONDE, Adjoint administratif
Suppléants
Mme Sandrine THIERY, Assistante familiale
M. Guy CHARLAIX, Adjoint technique principal

Syndicat FO

Titulaires
Mme Martine POLESE, Auxiliaire de puériculture principale
Mme Marie-Ange GRANGEON, Attachée principale

Mme Jocelyne BARET, Technicien
M. Henri AIME, Agent de maîtrise principal
M. Daniel BRUANT, Adjoint Technique des établissements d'enseignement
Suppléants
Mme Fabienne SIMMARANO, Attachée
M. Franck GAGLIANO, Technicien principal

Syndicat SDU13/FSU
Titulaires
Mme Michèle GHIANDONI AUBERT, Assistante socio-éducative principale
M. Bruno BIDET, Technicien

Participent également à la réunion
Experts désignés par l'administration
Mme Martine CROS, Direction de l'Insertion, Mme Bénédicte VULLIET, Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, M. Michel SPAGNULO, Direction des Routes
Experts désignés par les syndicats
Direction de l'Insertion : Mme Mireille ALEXANDRESCU (CGT),
Direction des Routes : M. Nicolas BERTRAND (CGT), M. José DA SILVA (FO)
Ensemble des points : Mme Paule COMBRET (FO), M. Pierre CHAUVELLY-MONNIER (FO), M. Benoit SENTANA (SDU13/FSU)

Le quorum étant atteint, Mme Garcia déclare la séance ouverte, liste les points inscrits à l'ordre du jour, rappelle que les rapports concernant « les réajustements induits par le nouveau dispositif de téléassistance à la DPAPH » et « l'évolution du MD2A » ont été retirés de l'ordre du jour et enregistre la désignation de Mme Ghiandoni Aubert (SDU13/FSU) comme secrétaire adjointe de séance.

Approbation du procès verbal du CTP du 23 mai 2011
M. GAST (CGT) : Quelques observations
✔ Page 16, Monsieur le Président, s'adressant aux directeurs, indique *: « vous répondrez point par point à ce livre noir ».* Nous regrettons que depuis le 23 mai, date de remise de ce livre noir, aucune rencontre, aucune réponse n'aient été apportées de quelque direction ou service que ce soit. D'une manière générale, nous regrettons que des engagements importants, pris en CTP, ne soient pas tenus par les directeurs voire par la collectivité globalement.
✔ Page 19 : Nous souhaitions revenir sur la globalité du dossier de la direction de l'insertion. Vous avez eu l'occasion, en tant que Présidente, d'aller dans notre sens.
✔ Remarque plus générale sur le déroulement du CTP : nous sommes aujourd'hui le 18 novembre et le précédent CTP date du 23 mai. Si nous avions reçu relativement rapidement le procès verbal, nous aurions gagné du temps et aurions pu régler ces questions avec la DRH et le secrétariat de rédaction. Nous considérons que les PV sont des documents de travail et regrettons qu'ils ne soient pas considérés comme tels. En outre, nous remarquons que le nombre de séances de CTP diminue.
✔ Le bâtiment d'Arenc : ce dossier sera à l'ordre du jour du prochain CHS que nous avons réclamé avec les autres organisations syndicales. Nous avions demandé l'examen en CTP du dossier déménagement. Il nous a été répondu que c'est de la

compétence exclusive du CHS mais nous considérons que le CTP est concerné, et à ce titre, nous aurions souhaité un point d'information sur la situation.

Mme MARQUE (CGT) : En page 3, le Président a pris des engagements, faisant écho à ce que nous demandions depuis deux ans mais nous n'avons pas réussi à avoir gain de cause au niveau des directions. Depuis le mois de Juillet, nous avons demandé à plusieurs reprises, avec la FSU, la mise en œuvre de protocoles territoriaux d'actions avec les partenaires. Malgré nos interventions, nous n'arrivons pas à avancer. Nous pensions qu'un CTP présidé par le Président, aurait eu une ampleur plus importante si l'on s'en tenait à toutes les remarques qu'il avait faites. Mais nous nous apercevons encore une fois que cette instance est dévoyée.
Un premier dossier porte sur l'insertion : je confirme le fait, Mme Garcia, que vos paroles ne sont plus citées dans le compte-rendu, à savoir votre engagement à écouter les bandes du CTP du 17 décembre 2009 portant sur l'insertion, à faire un bilan.

Mme GRANGEON (FO) : Concernant Arenc et le fait que la question du déménagement relève uniquement du CHS, c'est exact pour une grande partie, et nous avons d'ailleurs demandé au Président de réunir cette instance.
Mais une autre question, non moins importante, relève du CTP ; elle concerne les compétences et l'organisation des services. Nous aurions souhaité que cette question soit examinée au cours de la présente séance, afin que des réponses officielles soient transmises aux agents. Ce n'est pas le cas.
Il est très important qu'un document officiel répondant aux questions soit acté. Le syndicat FO y tient particulièrement et j'aimerais que lors du prochain CTP un point soit fait sur le dossier Arenc.

Mme GARCIA : Il faudrait que vous ayez le PV dans les 2 mois après la réunion.

Mme AGIER : La DRH a eu l'occasion de préciser la position de l'administration aux différents syndicats. Le dossier sur l'organisation des services et leur localisation relève du CTP. Les éléments concernant l'affectation des services sur Arenc et sur l'HDd13 ont été présentés en CTP, en amont du déménagement et c'est d'ailleurs un point sur lequel les partenaires sociaux sont particulièrement exigeants.
Le CHS a un rôle particulier, qu'il s'efforce d'assurer au mieux, pour travailler avec vous sur les conditions de travail. De ce point de vue, nous avons entendu la demande que ce dossier soit traité à nouveau dans la concertation entre l'administration, les élus et les syndicats. Je parle sous le contrôle de M. Conte, Président du CHS : une réunion du CHS est prévue le 15 décembre sur ce sujet. Vous avez exprimé l'importance pour vous d'une instance officielle qui traite ces questions. Le CHS a une existence tout aussi officielle qu'un CTP et, de ce point de vue, répond complètement à l'attente exprimée. Le Conseil Général est très vigilant sur le respect des règles administratives. Les dossiers ne vont pas être présentés plusieurs fois. Ils sont examinés en amont au CTP, puis le détail des éléments est traité en CHS si des questions se posent.
Si vous nous dites que vous voulez que ce soit en CTP, nous ne le ferons pas en CHS. Mais nous n'allons pas multiplier les instances sur le même sujet, ce qui ne pourrait que créer de la confusion sur le rôle et la fonction de chacune des instances. Personne n'y gagnera, y compris en termes de dialogue social. Je vous

propose de rester sur le rôle de chaque instance et sur l'organisation prévue, à savoir un CHS le 15 décembre.

Concernant les procès-verbaux, un travail a eu lieu sur la question délicate des engagements pris ou pas avec la DRH. Nous avons relu le procès verbal correspondant aux débats précédents. J'ai bien entendu qu'aujourd'hui vous remettez à nouveau en cause cette lecture renvoyant à l'écoute de bandes. Ce procès verbal a été validé, n'a pas fait l'objet d'observations. Il sert pour nous de référence.

Nous prenons acte de votre observation concernant le délai de transmission des PV : ils sont donnés tardivement compte tenu de la pratique de les faire parvenir en même temps que le dossier CTP. Conformément à la demande de la Présidente, nous modifierons cette pratique : le procès verbal de chaque réunion sera donné, indépendamment de la date de réunion suivante, dans un délai de 2 mois maximum, de manière à ce qu'un débat contradictoire puisse avoir lieu sur son contenu. Il est bien évident qu'à partir du moment où il est validé, il fait foi et il est normal que l'administration prenne en compte le procès verbal précédent dans la mesure où il n'a pas été contesté comme base de la réunion suivante : c'est ce que nous avons fait et ce n'est pas choquant. Par contre, nous actons le fait que les délais de remise du procès verbal n'ont pas permis au débat contradictoire d'avoir lieu.

Afin de répondre à vos demandes, je propose que vous nous fassiez part par écrit de vos observations sur le procès verbal du CTP. Nous prenons acte aujourd'hui des réserves que vous avez exprimées, pour qu'un travail soit mené avec la DRH postérieurement à ce CTP, dont les résultats seront évoqués à nouveau lors du prochain CTP de manière à clôturer cette question.

Mme MARQUE (CGT) : Il ne s'agit pas de dire que la DRH n'a pas fait son travail, mais que les engagements n'ont pas été tenus. Le procès verbal du dernier CTP n'est pas fidèle. Mme Garcia avait annoncé qu'un bilan global serait présenté sur l'insertion eu égard au CTP du 17 décembre 2009. Cet engagement n'a pas été tenu et il n'en a pas été fait mention dans le procès verbal. Il y aurait lieu de retrouver les termes exacts de l'engagement de Mme Garcia par l'écoute des bandes d'enregistrement de la séance.

Madame AGIER : C'est le débat sur ce procès verbal qui est à traiter pour ne pas laisser d'ambiguïté sur ce point. Je propose qu'il soit traité en réunion. Nous attendons en conséquence les réserves écrites de la CGT. J'ai proposé que sur le point précis évoqué de la position de Mme Garcia sur le procès verbal qui fait l'objet de l'observation de la CGT, nous nous réservions la possibilité d'apporter des modifications, le reste du procès verbal pouvant être voté. A noter que nous n'avons pas eu d'observations écrites.

Nous ne sommes pas sur le fonds du dossier de l'organisation de la DGAS, nous sommes sur un point de procès verbal du compte rendu où la CGT s'exprime oralement en disant qu'elle n'a pas eu le temps d'émettre des observations écrites, n'ayant eu aucun délai pour formaliser sa demande,

Mme Garcia a pris lors du CTP un engagement spécifique qui n'est pas transcris dans le procès verbal. C'est le seul point, le seul commentaire qui, selon la CGT, manquerait. C'est la réserve exprimée par la CGT. Je propose que la DRH et la CGT vérifient ce point et que le reste soit mis au vote.

Monsieur BIDET (SDU13/FSU) : Sans contester ouvertement la proposition faite par Mme Agier, pouvons-nous reporter totalement le vote de ce procès verbal ?

Madame AGIER : Nous y avons déjà passé une demi-heure, nous n'allons pas y passer à nouveau trois quarts d'heure lors du prochain CTP.

Monsieur BIDET (SDU13/FSU) : Nous y passerons le temps qu'il faudra.

Madame AGIER : Le reste du procès verbal n'appelle pas d'observations.

Monsieur BIDET (SDU13/FSU) : Nous ne voyons pas comment un point du procès verbal pourrait être détaché du vote.

Madame GARCIA : Chacun vote en prenant en compte les réserves faites.

Madame AGIER : Nous préciserons la réponse apportée à ce point mais nous ne reprendrons pas le débat sur le reste du procès verbal.

Monsieur ZAMMIT (CGT) : La CGT a une déclaration à faire. Tout le monde a suivi l'actualité de notre département. Hier la cour d'appel d'Aix-en- Provence a donné raison aux salariés de Fralib. Autour de cette table, tout le monde peut s'en réjouir. Pour la CGT, c'est plus d'un an de lutte. Aujourd'hui, nous avons un rassemblement à 11h30 à Fralib Gémenos. Sans porter ombrage à quiconque, la délégation en s'en excusant à l'avance, quittera l'assemblée à 11 h précises.

Madame GARCIA : Je suis très satisfaite, d'autant plus que je me suis rendue à plusieurs reprises à Fralib. Le personnel s'est bien défendu, il faut qu'il continue.

Approbation à l'unanimité - réserve pour la CGT et le SDU13/FSU concernant les engagements de Mme Garcia qui n'auraient pas été repris dans le PV.

2/ DGA DE LA SOLIDARITE

Direction de l'insertion - Evolution de l'organigramme

Mme CROS (expert) : Ce rapport fait suite à la nouvelle organisation présentée en décembre 2009. Actuellement, nous avons deux services, l'un chargé de la gestion du budget, l'autre des conventions et des marchés publics. Afin de mieux gérer nos missions, et notamment pour mieux articuler l'organisation de l'offre d'insertion et son aspect financier, nous proposons de les fusionner à moyens constants au niveau de la direction de l'insertion, en redéployant au sein du nouveau service un poste de catégorie C. Cette modification prend appui sur la nouvelle implantation de la totalité des services centraux sur l'immeuble d'Arenc. Il n'avait pas été possible précédemment d'envisager cette organisation car la fusion n'aurait pas pu aboutir à la réunion physique des services du budget - précédemment installé à l'HD13 - et des conventions et marchés publics - implanté rue de la République. Cette organisation va aboutir à la constitution de 3 pôles, budget / convention / marché, au sein du nouveau service avec un responsable à la tête de chacun. Ces 3 responsables seront à terme polyvalents sur l'ensemble des missions du service et

pourront seconder le chef de service. Dans le corps du rapport sont décrites les missions des trois pôles.

Madame GRANGEON (FO) : Le nouvel organigramme n'appelle pas de remarques spécifiques mais je voudrais revenir sur cette direction qui connaît un manque cruel de personnel où depuis des mois des postes sont vacants dans tous les services. Il est très difficile pour les responsables de travailler dans ces conditions. Compte tenu du climat social actuel et du nombre croissant d'usagers pour lesquels il faut intervenir, il faudrait budgéter et prévoir une augmentation des effectifs. FO, depuis plusieurs mois, ne réclame pas de postes supplémentaires, mais la direction de l'insertion manque de personnels pour pourvoir tous les postes vacants. Au niveau central, les postes sont pourvus assez rapidement, et dans d'autres directions des efforts sont faits : j'attire donc votre attention en votre qualité de responsables sur la problématique de cette direction.

Mme MARQUE (CGT) : Nous voudrions à l'instar de FO et de la FSU intervenir sur cette direction de manière globale. Cette restructuration, au-delà du fait qu'elle pouvait trouver une certaine cohérence, s'inscrit dans une réorganisation à moyens constants, qui n'a pas fait ses preuves et s'appuie sur une fédération de moyens sous-dimensionnés.
A noter également une désaffection de cette direction – les cadres pourront le dire – au regard d'une maltraitance avérée. Pourquoi n'y a-t-il pas de candidats internes voulant y être affectés ? Des compétences ne sont pas reconnues au plus haut niveau de cette direction : il faut rendre les agents polyvalents pour qu'ils puissent se remplacer, la polyvalence des tâches est le maître mot de la DGAS !
Bien qu'il n'y ait pas de bilan, tout le monde a été attentif à la réorganisation de cette direction : sous prétexte de territorialiser, de transférer les tâches aux pôles d'insertion, le service d'animation a été sacrifié. Des cadres veulent partir ; ils sont désespérés, ils sont 5 au lieu de 10 et ont réussi malgré tout à accomplir leur travail, mais aujourd'hui il y a du retard très préjudiciable aux partenaires de la Collectivité ainsi qu'aux associations. Faute de bilan, nous vous alertons sur cette situation comme nous l'avions déjà fait pour la DGAS et les MDS.
En 2009, nous avions alerté la Collectivité sur la nécessité de renforcer le nombre de catégories C pour le traitement des dossiers. Il s'agissait du pôle d'insertion du 13/14 que nous avions accompagné dans le cadre d'un préavis. Les charges de cette direction sont exponentielles et on le sait au plus haut niveau. Ce sont 11.000 contrats à traiter. Si la Direction de l'Insertion est abandonnée, cela signifie qu'est abandonné tout un pan de l'aide apportée aux allocataires. Une grande souffrance se fait sentir dans cette direction au plus haut niveau, les compétences ne sont pas reconnues.
Nous avons demandé, le 8 octobre dernier, un rendez-vous à Mme Narducci, sans réponse. La Collectivité doit se repositionner vis-à-vis des agents qui travaillent dans cette direction ; nous demandons que cette question soit abordée dans le cadre d'un prochain CTP. Cette restructuration est une occasion de vous alerter. Attention ! Ne laissez pas les agents à l'abandon, les cadres partent vers d'autres institutions, et ceux qui restent sont désespérés. C'est dommage. Nous vous demandons d'interpeller l'élue déléguée à l'insertion professionnelle et sociale, Mme Narducci, par l'intermédiaire de Mme Garcia, afin qu'elle nous reçoive pour faire un point sur cette situation.

Madame AUBERT (SDU13/FSU) : Nous partageons complètement cette analyse. Alors que la DGAS a un taux de postes non pourvus de 4.5%, ce taux à l'Insertion est en permanence à 7 %. Cela correspond à un effectif non remplacé de 15 à 18 personnes composé notamment d'agents de catégories C. Les tâches se complexifient et s'accumulent, avec des responsabilités et un budget importants. Les personnels sont malmenés et nous partageons le sentiment que cette direction et ses agents ne sont pas très bien considérés. Il faut se pencher très sérieusement sur cette mission dans la situation socioéconomique actuelle qui voit, entre autres, une montée en charge des dossiers RSA. Il faut donner à cette direction les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

Mme LEBRETON (CFTC) : Je fais partie de cette direction dont les agents souffrent énormément, avec un manque de personnel et une masse de travail considérable. Je ne reviendrai pas sur l'organigramme mais il faudrait davantage d'effectifs et je vous demande de vous y engager. Nous sommes seuls, notamment dans les pôles, nous recevons des bénéficiaires du RSA et c'est une masse de travail trop importante pour une personne. Nous avions demandé des personnels volants pour travailler dans de bonnes conditions, sans que notre demande ait abouti à ce jour. Nous sommes en souffrance totale.

Mme BARET (FO) : Je voudrais signaler qu'au niveau du déménagement d'Arenc, la direction de l'insertion a été la plus mal lotie quant à la disposition et la répartition des bureaux. Je le dirai lors du CHS, mais je voudrais que ce soit inscrit au CTP.

Mme ALEXANDRESCU (expert CGT) : Je travaille à l'insertion depuis 6 mois et notre chef de service, pour des raisons personnelles, que je connais mais que je ne dévoilerai pas, est parti très brutalement.
Vous prenez en considération l'aspect technique de la réorganisation, mais il y a d'autres enjeux tels que des intérêts personnels et les comportements. Certains ont les dents qui raclent le parquet, et feraient n'importe quoi pour monter et monter encore. Certains fonctionnent à l'affectif, s'ils sont caressés dans le sens du poil, tout marche. Et d'autres sont plein de bonne volonté et se sont mis au travail, mais ils ont beaucoup de mal depuis six mois. Et le nouveau chef de service, qui n'est pas nommé, vient dire : « *il faudrait peut être que vous vous y mettiez » (au travail).*
Nous en avons assez à un point que vous ne pouvez imaginer. Je défends des personnes qui ne veulent pas intervenir : j'ai 64 ans, je me suis tue jusqu'à présent mais je ne vais pas me laisser marcher sur les pieds par une personne qui a peur de dire les choses, essaie avec de petits cadeaux de nous faire plaisir et qui, à la première occasion, vient nous dire : *mais comment, vous n'êtes pas au courant ? Ne savez-vous pas ce qu'est ce dossier ?* Non, parce qu'il ne fait pas partie de nos attributions et qu'on ne nous en a pas parlé.

Mme LE BRETON (CFTC) : Les agents compétents, de la catégorie C à la catégorie A, ne sont pas reconnus. Ils travaillent énormément, nos dirigeants le savent, ils fournissent des résultats sans contrepartie. Ils veulent bien tout donner, être présents, faire un travail considérable mais souhaitent être reconnus. Cette direction est compétente, elle fait du bon travail, il faut lui donner les moyens de travailler.

Mme MARQUE (CGT) : L'intervention de Mme Alexandrescu, même si elle est imagée, retrace tout à fait le sentiment de nombreux agents. Quand nous sommes 2 au lieu de 5 dans un service, que nous avançons en prenant en charge d'autres dossiers que les nôtres, nous ne supportons plus les remarques. Tous ces exemples de vécu expliquent l'ambiance de la direction de l'insertion. Tout concourt à une non-reconnaissance des compétences des agents : les aménagements de la direction, les locaux, le chauffage qui ne fonctionne pas. Nous n'irons pas jusqu'au complot mais tous ces faits s'additionnent et vont générer une désaffection, ce qui est grave. En effet, les agents étaient formés, avaient un savoir-faire. Mme Cros perd la moitié de son personnel. En tant qu'organisation syndicale, nous n'en sommes vraiment pas satisfaits. Des compétences partent dans d'autres services. L'Insertion gère beaucoup d'allocataires, et ce n'est pas évident. Le transfert des compétences est venu rajouter une pression.
Nous aimerions que la majorité départementale se saisisse de ce dossier et que, rapidement, la direction de l'insertion dispose des moyens suffisants nécessaires à son activité, ce afin d'éviter des problèmes humains pour les agents mais aussi pour les allocataires.

Mme AGIER : Effectivement, la Direction de l'Insertion a souffert cette année. Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Avec la DRH, elles ont travaillé pour trouver les meilleures solutions. L'Insertion fait partie des directions qui ont déménagé à Mirabeau II et ce déménagement a induit des demandes de mobilité importantes, notamment chez les catégories C. Nous avons choisi de la faciliter pour tenir compte des souhaits individuels des agents. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions moins de soucis dans le fonctionnement des services qu'aujourd'hui. Ce fut un facteur aggravant qui a contribué à vider des services déjà fragiles, comme d'autres dans la collectivité. En effet, les postes de catégorie C administratifs et comptables ne sont pas les plus attractifs, c'est un fait général et les problèmes se posent dans d'autres services, au niveau du même type de postes.
Mais ce facteur conjugué avec le déménagement ont compliqué la situation et vidé certains services, provoquant une situation de tension en période d'activité soutenue du fait de la conjoncture générale forte. Pour pallier cette tension, nous avons trouvé des solutions qui devaient permettre un rééquilibrage des effectifs entre les mouvements, entrants et sortants de l'HD13, et les déménagements : nous avons fait appel à des recrutements de catégories C extérieurs.
Nous avons vécu cette crise, et je dois féliciter la DRH et la Direction de l'Insertion pour le travail mené ensemble pour trouver les meilleurs compromis entre la situation individuelle des agents en situation de mobilité – parce que vous êtes les premiers, pour faciliter les choses, à attirer notre attention lorsqu'ils veulent partir– entre la criticité, le fonctionnement des services et les efforts faits pour les personnels restant à l'Insertion pour en assurer le bon fonctionnement. Nous en avons conscience et nous faisons le maximum pour trouver les renforts extérieurs.
Je dois remercier les élus et M. le Président qui a signé des recrutements nous permettant d'améliorer la situation. Ces mesures devraient permettre la résolution des difficultés rencontrées au cours de l'année 2011.
L'effort a été collectif : les services techniques chargés du déménagement qui ont permis d'assurer la continuité du service public ; la DRH qui a géré les processus de mobilité et de recrutements externes qui n'ont pas pu être instantanés ; les élus et le Président qui a signé les recrutements correspondants.

Les efforts de la collectivité ont été importants. Je ne sous-estime pas les difficultés ressenties par les services dont nous avons été amenés à parler à plusieurs reprises. Chacun a fait de son mieux et j'espère que maintenant la situation va s'améliorer par le pourvoi des postes vacants et que le fonctionnement des services sera assuré.

Quant au ressenti de la Direction de l'Insertion et la question des locaux, nous n'avons pas eu de chance et nous avons eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises : découvrir quasiment la veille du déménagement qu'un certain nombre de climatisations ne fonctionnaient pas n'était pas prévu quand nous avons lancé le déménagement à Arenc. De même, n'était pas prévu qu'au mois de septembre, lors du déménagement de la Direction de l'Insertion, une vague de chaleur nécessiterait la climatisation. J'en suis profondément désolée vis-à-vis des agents et je vous confirme que ce n'était pas un complot contre la Direction de l'Insertion. Nous avons été confrontés à un problème de calendrier et de météo exceptionnelle. La Maintenance a fait le maximum pour trouver les solutions adéquates, en lien étroit avec les Directions. Nous ne pouvons cependant pas tout prévoir. Nous n'avons pas eu de chance et je conçois que la situation délicate des effectifs de la Direction de l'Insertion a contribué à dégrader son ambiance et son fonctionnement.

Essayer d'accompagner la mobilité et pourvoir les postes vacants prend du temps, c'est une difficulté prévisible, qu'il a fallu gérer. Un problème de locaux a achevé de compliquer le fonctionnement et la gestion des services par l'encadrement. J'espère qu'avec des recrutements signés, des agents qui commencent à arriver, des processus de mobilité qui s'achèvent, un déménagement effectué, nous pourrons reconstruire une ambiance de travail plus propice.

Ce dossier n'est pas le plus compliqué d'un point de vue technique – j'ai entendu que tout le monde le trouvait naturel – nous avons eu beaucoup de difficultés en 2011 et les efforts de la collectivité ont été importants.

Quant aux moyens supplémentaires, question posée dans de nombreux domaines, je me permets de rappeler que le Conseil Général, à la différence d'autres pouvoirs publics, a fait le choix de maintenir les emplois publics, en donnant la priorité au terrain, aux compétences obligatoires dans les collèges et au secteur social. Ce maintien a demandé un effort très important de la collectivité par rapport au cadre national. Avec un Etat qui bientôt va nous demander de lui fournir chaque année la liste des emplois pour vérifier si nous n'en aurions pas créé sans son accord, l'engagement de maintien pris par la majorité de cette Collectivité demande un effort important, pas toujours facile à tenir, pas toujours jugé suffisant par les équipes.

La question est difficile. Il s'agit d'adapter l'organisation au fur et à mesure des évolutions ; cela se fait certes souvent à la marge et pas forcément quantitativement. Mais nous faisons le maximum pour le service public.

Madame GRANGEON (FO) : Le déménagement a certes contribué à affaiblir encore plus cette Direction mais le manque d'effectif datait de bien avant le déménagement.

Madame AGIER : C'est pourquoi j'ai dit *déjà fragile*, comme certains services avec les mêmes difficultés de postes pas très attractifs.

Madame GRANGEON (FO) : Peu attractifs, je suis d'accord. Ce service a beaucoup de travail comme beaucoup d'autres à la DGAS. Déjà parent pauvre de par ses

missions et par ses difficultés avec les usagers, l'Insertion se voit déstabilisée par le manque d'effectif, ce qui n'est pas le cas dans les autres directions de la DGAS.

Mme AGIER : Nous avons déjà eu ce type de débat sur les MDS. Je ne peux donc pas vous laisser dire que vous ne demandez rien nulle part.

Mme GRANGEON (FO) : J'ai précisé *des directions*, je n'ai pas employé le mot de *MDS*, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Mme AGIER : J'ai rappelé les priorités de la collectivité sur les emplois de terrain. En 2011, nous avons choisi de porter un effort particulier sur les catégories C, ce qui nous a permis à court terme de remplir nos engagements. Et même si la situation de la Direction de l'Insertion était déjà fragile, et a basculé en 2011 du fait des problèmes évoqués, la collectivité a fait les efforts nécessaires pour y faire face, et ce même si le délai de réponse peut nous être reproché.

Mme MARQUE (CGT) : Je voudrais à nouveau insister : si nous pouvons nous féliciter, pour cette Direction, d'un accompagnement spécifique de la DRH sur les mobilités et d'une attention particulière de M. Bono à toutes les situations individuelles, il faut noter que beaucoup d'agents ont fait le choix de déménager et ont joué le jeu de suivre parce que les missions les intéressent malgré les difficultés.
Nous le disons à nouveau, Mme Garcia, je ne sais pas si vous allez vous y engager aujourd'hui et si ce sera enregistré : le bilan est incontournable si l'on veut suivre et ne pas passer directement à l'offensive. Nous avions dit il y a 2 ans qu'on ne pourrait pas faire l'économie d'embauches sur le terrain dans les pôles d'insertion où certains agents assument à 2 ou 3 un travail qui a augmenté de plus de 30% avec un nombre d'allocataires du RSA qui a explosé. Nous pouvons nous voiler la face, ne pas faire de bilan mais malgré les efforts de la collectivité, c'est être progressiste que d'aller vers les difficultés des agents. Nous traversons une période sur le plan gouvernemental très inquiétante... Et tant mieux si notre majorité départementale prend le contrepied, entend les souhaits des agents, et si le Président a annoncé le 23 mai la création de nouveaux postes !
L'alerte se situe sur l'insertion, nous ne pourrons pas nous priver d'un bilan. Mme Garcia, nous vous demandons d'ouvrir une table ronde pour étudier ce que nous pouvons faire sur l'ensemble de la DGAS. Nous l'avons demandé et avions un rendez-vous le 9 décembre qui a été annulé. Nous n'en connaissons pas les raisons. M. Amiel, Mme Garcia, Mme Narducci nous avaient donné ce rendez-vous qui a été annulé sans explication. C'est un tout, Mme Narducci pour l'insertion, Mme Garcia pour les effectifs, M. Amiel pour la protection de l'enfance, l'action sociale. Nous étions en fin d'année, l'alerte était forte, nous pouvions solder le passif. Nous vous demandons à nouveau d'organiser cette rencontre sur une plateforme de revendications, ce sera une occasion d'évoquer les difficultés car nous voulons progresser ensemble.

Mme GARCIA : Cette réunion prévue le 9 décembre n'est pas annulée mais reportée en janvier.

Mme POLESE (FO) : Nous avons saisi il y a des semaines M. Filatriau pour avoir un rendez-vous afin de faire un bilan sur la DGAS et les effectifs, demande restée sans

réponse. Comme la CGT et la FSU, je demande les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas reçus. Notre demande date de plusieurs semaines, M. Filatriau en est témoin : il a reçu deux courriers et j'ai également saisi M. Bono.

Mme GARCIA : Dès le mois de Janvier, nous réunirons la table ronde que tout le monde réclame.

Mme MARQUE (CGT) : Je voudrais rappeler le contexte dans lequel la CGT et la FSU ont demandé une rencontre à ces 3 élus. Nous avions rédigé, avec une grande partie du personnel, une plateforme commune de revendications et un rendez-vous avait été fixé pour la présenter. Cette rencontre a été annulée.
Des élections vont intervenir dans 6 mois. Nous avons organisé une rencontre FSU/CGT avec les partenaires de l'action sociale sur le plan départemental qui a réuni 70 personnes et 16 structures ; 1.200 agents sont au service de l'action sociale, ils travaillent tous pour le Conseil Général maître d'œuvre dans la protection de l'enfance, chef de file dans l'insertion, les personnes âgées et les personnes handicapées. Demain, ils vont demander un rendez-vous pour le positionnement de l'action sociale départementale aux élus mais aussi aux candidats à l'élection présidentielle et c'est dans ce cadre que nous nous situons. Soit vous voulez entendre vos électeurs éventuels soit vous ne le voulez pas.

M. CAPONE (CFTC) : Nous n'allons pas entrer dans la guerre intersyndicale : nous avons obtenu des postes grâce à la CGT et la FSU, la CFTC a fait des propositions, tout comme FO et ce n'est pas en nous agitant que nous ferons avancer les dossiers. Lors des différentes réorganisations de la DGAS, un bilan était proposé aux organisations syndicales. L'administration depuis quelque temps ne le fait plus. Si nos collègues de la CGT et FSU ont demandé une réunion en ce sens, c'est le cas également de la CFTC : nous n'avons pas de réponse. Mais depuis longtemps nous n'en recevons plus pour d'autres courriers relatifs à d'autres directions.
Nous souhaitons un tour de table, avec l'ensemble des organisations syndicales, en vue d'un bilan. Dans le dialogue social, à une certaine époque en effet, nous étions destinataires toutes les années des effectifs de la DGAS et de chaque MDS.

Mme AGIER : Nous sommes en réunion du CTP, il y a un certain nombre d'interventions des syndicats sur d'autres sujets que ceux prévus à l'ordre du jour : plateforme revendicatives, courriers, grèves, réunions bilatérales qui apparemment ne font pas avancer la situation et que nous n'organiserons peut être donc plus... mais c'est un autre débat.
Nous avons entendu la demande d'une réunion sur des sujets DGAS. J'en profite pour signaler que la plateforme revendicative ne traitait pas du tout de la Direction de l'Insertion.

Les syndicats CGT et FSU précisent qu'ils n'ont pas transmis la plate-forme et qu'ils comptent la remettre directement aux élus.

Mme AGIER : Je pensais que généralement vos demandes m'étaient adressées en copie mais si vous traitez directement avec les élus...

M. CAPONE (CFTC) : Je ne connais pas la plateforme, je ne sais pas ce que vous y avez demandé. C'est de la manipulation.

Mme AGIER : Il n'y aura pas de point lors de cette réunion, surtout si nous ne connaissons pas la demande.

Mme GARCIA : Vous vous êtes tous exprimés, nous allons voter pour l'évolution de l'organigramme.

VOTE

Pour : Elus (4), Administration (6), FO (5),	**Total :**	**15**
Contre : CGT (5)	**Total :**	**5**
Abstention : SDU13/FSU (2), CFTC (3)	**Total :**	**5**

DGA ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Direction des routes - Evolution de l'organigramme et adaptation de l'organisation

M. SPAGNULO (expert) : Il s'agit de trois adaptations.

✔ La gestion du domaine public : nous n'avions pas de vision globale du patrimoine relatif au domaine routier. Nous proposons de regrouper dans un même service l'ensemble des agents qui travaillent sur ce domaine dans deux services : le service de l'aménagement routier (SAR) chargé de la gestion du domaine routier privé du Département, le service gestion de la route (SGR) chargé de la gestion du domaine routier public du Département

Il est proposé que ces 2 entités soient regroupées. 3 agents seront transférés du SGR vers le SAR, permettant la création d'un nouveau pôle au SAR intitulé gestion du patrimoine routier. Le chef de service aura en charge d'optimiser toutes les procédures afin que nous ayons une meilleure vision de ce domaine.

✔ Déplacement d'une équipe de comptage : 3 agents ont la charge de poser des compteurs sur les routes. Afin d'exécuter leur mission, ils doivent utiliser du matériel stocké dans un véhicule adapté garé pour des raisons techniques aux ateliers de la DR à St-Menet, les obligeant à se déplacer de l'HD13 à St-Menet. Il est proposé que leurs bureaux soient situés directement aux ateliers afin qu'ils soient au plus près de leur lieu de travail. Les 3 agents concernés ont accepté tout de suite cette modification qui a d'ores et déjà été mise en oeuvre.

✔ Le centre d'exploitation de St Henri : 3 agents composent l'effectif de ce centre installé à St Henri. Ils sont placés sous l'autorité du chef du centre d'Allauch... si ce n'est que lorsque des équipes sont à former pour intervenir sur des routes structurantes ou que l'effectif n'est pas au complet, les agents restant sont rapatriés sur le centre d'Allauch pour qu'ils soient regroupés avec ceux de ce centre pour former des équipes adaptées au travail réalisé.

Un problème important d'organisation se pose alors : St Henri se trouve dans le XVIè arrondissement, au nord de Marseille, Allauch est à l'est. Pour aller de l'un à l'autre il faut dans les moments creux de circulation une demi-heure, et en période de circulation au minimum trois quarts d'heure. Afin de contourner cette difficulté, nous proposons que les agents prennent leur poste à St Henri et qu'en cas de nécessité, ils n'intègrent pas le centre d'Allauch mais celui de Vitrolles, accessible directement puisqu'en bordure de l'autoroute A 55.

Mme JAMME (CFTC) : Lors du CTP de décembre 2009, avait été envisagé de fusionner les 2 pôles exploitation fonctionnelle et exploitation opérationnelle puisque les missions étaient tout à fait similaires. Nous nous rendons compte que ce n'est pas ce qui est présenté aujourd'hui, que 3 agents seront rattachés au SAR. Ils étaient dans le pôle exploitation fonctionnelle, s'occupaient de l'exploitation du domaine public routier, ils vont se retrouver rattachés au SAR, et ce n'est pas logique en termes de réadaptation d'organigramme.

M. BIDET (SDU13/FSU) : Nous aurions préféré que ce rapport soit dissocié car notre vote ne va pas être facilité. Autant nous pouvons être d'accord sur l'évolution du pôle exploitation fonctionnelle et sur le déplacement assez judicieux du personnel sur St Menet, autant nous nous opposons au déplacement de l'équipe de St Henri que nous analysons plutôt comme une fermeture de centre.
Concernant l'évolution du pôle exploitation fonctionnelle, nous aimerions connaître ce que vous entendez par « vision globale du patrimoine routier privé ». Nous sommes assez clairs sur le patrimoine public mais nous serions attentifs aux précisions sur la vision globale de ce patrimoine.
Quant au contexte, nous rejoignons l'intervention faite par rapport au déménagement, à l'aménagement sur Arenc. Le retour du service d'ouvrages d'art sur l'HD13 concerne-t-il des agents domiciliés sur Aix ?

M. SPAGNULO (expert) : Le service était installé rue Bernard Dubois.

M. BIDET (SDU13/FSU) : Il y a des antennes sur Aix.

Mme AGIER : Nous parlons du service expatrié pendant 2 ans.

M. BIDET (SDU13/FSU) : Concernant le rattachement de l'équipe de St Henri au centre d'exploitation de Vitrolles : qui va s'occuper des 90 kilomètres de voies publiques d'entretien sur ce secteur ? Est-ce le secteur de Vitrolles qui en compte déjà 150 ?
Nous voulons aussi faire remonter l'information suivante : sur Vitrolles manquerait un chef d'équipe présent sur l'organigramme, de quel chef d'équipe parlez-vous ?
Cette proposition d'évolution enfin s'apparente beaucoup plus à la fermeture d'un centrer routier maquillée. Nous nous opposons à cette volonté d'évolution qui pour nous n'en est pas une.

M. SPAGNULO (expert) : Pour répondre à la question concernant les pôles fonctionnel et opérationnel au sein du SGR, nous ne transférons qu'une partie du pôle fonctionnel, soit 3 agents. En effet, le volet sécurité routière reste au SGR qui gère la situation en temps réel sur le domaine routier. Il y a donc bien un pôle unique s'occupant de l'ensemble des problématiques d'exploitation.
La gestion du domaine routier départemental, qu'il soit privé ou public n'est pas de l'exploitation. C'est cette mission qui est transférée au sein du SAR qui a déjà en charge le domaine privé routier. Le Département possède un domaine public dont il est gestionnaire mais aussi un patrimoine immobilier privé qui est géré par la direction adjointe du patrimoine. Cependant, la DR historiquement a toujours géré les terrains nécessaires au fonctionnement de la route qu'ils soient ou pas

incorporés au domaine public routier. A titre d'exemple, c'est la DR qui présente à la commission permanente les rapports consistant à revendre ces terrains du domaine privé, en bordure de voie, de même en ce qui concerne les mises en demeure d'acquérir : dans les plans d'occupation des sols des emplacements sont réservés pour les futures voies, et il faut pouvoir donner aux propriétaires l'occasion de vendre leurs terrains pour qu'ils ne soient pas immobilisés, la loi ayant prévu que nous pouvions les acheter. Et des procédures sont mises en place et suivies par les services de la DR. Enfin, il n'est pas question de fermer St Henri, qui regroupe 3 agents, qui y prendront toujours leurs postes, comme aujourd'hui. Mais lorsqu'il y aura nécessité de les regrouper, ce sera avec les équipes de Vitrolles et non plus d'Allauch, rien de plus.

Mme BARET (FO) : Depuis très longtemps FO a dénoncé le problème des 3 agents de St Henri qui se déplaçaient sur Allauch. Nous sommes d'accord avec l'administration pour qu'ils soient rattachés sur Vitrolles.
Avez-vous une réponse, M. Spagnulo concernant la pointeuse ?

Mme AGIER : Nous n'installons des pointeuses qu'à partir de 5 agents, comme vous l'aviez indiqué.

M. BIDET (FSU) : Nous faisons remarquer que, dans l'organigramme présenté, le centre d'exploitation de St Henri n'apparaît plus. Je maintiens mon intervention : pour nous c'est une fermeture plus ou moins déguisée de ce centre d'exploitation.

M. SPAGNULO (expert) : Maintenant ce sera le chef de centre de Vitrolles qui sera responsable des 3 agents de St Henri mais les agents prennent toujours leurs postes à St Henri.

Mme AGIER : Je voudrais corriger une information donnée en pré-CTP concernant le décret d'homologie des parcs qui n'est pas sorti. Nous avions l'information d'un projet du décret de parc annoncé pour 2012, nous avons cru que le texte était sorti, comme nous l'avons indiqué à la CGT. Or, le projet est quasiment bouclé mais le calendrier de sortie ne nous l'annonce que pour le deuxième semestre 2012. Je voulais profiter de ce CTP pour corriger officiellement une information qui paraissait une bonne nouvelle très attendue par certains personnels mais qui, comme beaucoup de textes actuels restent au stade de projet avancé.

M. GAST (CGT) : La CGT va voter pour le rapport, notamment parce qu'un travail appréciable a été effectué en pré-CTP. Il présente une synthèse de l'organisation de la DR, c'est un document important, même si le rapport est beaucoup plus concis. Même si nous allons voter en faveur de ce rapport, nous avons conscience avec l'échange entre nos collègues de la FSU et la DR qu'à terme il faudra réfléchir à se sortir du schéma historique, à le remettre à jour avec le réseau routier mais c'est un autre dossier.

Mme AGIER : C'est le débat actuel, beaucoup d'autres sont susceptibles d'intervenir avant que nous l'ayons à traiter.

VOTE

Pour : Elus (4), Administration (6), CGT (5), FO (5), CFTC (3)	**Total :**	**23**
Abstention : SDU13/FSU (2)	**Total :**	**2**

Direction de l'économie et de l'aménagement du territoire - Evolution de l'organigramme

M.TAILLANDIER : Ce rapport propose une évolution de l'organigramme de la direction de l'économie et de l'aménagement du territoire et plus globalement de la direction générale adjointe économie et développement. Le contexte est le départ à la retraite au 1er avril 2012 de la directrice de la recherche et de l'enseignement supérieur. Compte tenu de la taille de cette direction (6 personnes), il est proposé de la remplacer par un service chargé de mener les missions d'enseignement supérieur et de recherche, rattaché à la direction de l'économie et de l'aménagement.

Des évolutions sont intervenues par ailleurs, en particulier la disparition de la délégation à l'économie sociale et solidaire. Nous avons donc estimé qu'une actualisation de l'organisation de la direction était nécessaire :

- Trois services articulés autour de politiques publiques pour l'aide aux entreprises résultant de la fusion des secteurs entreprises, animation économique, économie sociale et solidaire,
- Un service nouveau : la recherche et l'enseignement supérieur,
- Un service appui aux opérations économiques structurantes d'aménagement et d'urbanisme qui renvoie à la politique publique que nous menons pour le compte du Conseil Général en tant que personne publique associée dans le cadre des consultations des documents d'urbanisme, à la gestion de la politique publique dans les grandes opérations d'aménagement,
- Un quatrième service à créer regroupant les missions transversales d'appui en termes d'étude, de cartographie, de promotion.

Les évolutions sont récapitulées dans l'organigramme : la DGAED qui compte aujourd'hui 6 directions passe donc à 5 avec l'intégration déjà détaillée.

Est proposé également, pour faire apparaître la politique publique enseignement supérieur-recherche, de changer la dénomination de la direction de l'économie et de l'aménagement du territoire. La première proposition était direction de l'économie, de la recherche et de l'aménagement du territoire : DERAT. Nous avons jugé que la sonorité n'était pas très heureuse et nous proposons une autre appellation, DEAR, qui correspond globalement à l'organisation en trois services politiques publiques : économie, aménagement et recherche.

Mme AGIER : Nous faisons une régularisation administrative à contrecœur, cette direction Recherche était la plus petite du Conseil Général, plutôt une mission Recherche qu'une direction, mais elle traduisait la volonté politique de l'institution et l'importance donnée à cette politique, qui bien sûr est confirmée et reste valable.. Mais ce rattachement permet de rationnaliser et de mettre en commun des moyens administratifs dans ces périodes tendues vers un effort d'optimisation. Je salue le départ de la directrice, Mme Chauvin, qui a mené cette mission pendant de nombreuses années et a fait un travail tout à fait remarquable.

M. BIDET (SDU13/FSU) : Nous approuvons cette évolution mais un poste de directeur disparaît. Nous remarquons que dans l'intitulé la recherche, l'aménagement du territoire sont devant l'économie, ce qui est une bonne chose.

M. TAILLANDIER : Nous reprenons la même dénomination en rajoutant le R.

Approbation à l'unanimité

DGA DU CADRE DE VIE
Direction de la vie locale, de la vie associative, de la politique de la ville et de l'habitat / Changement d'intitulé de la direction et fermeture de la maison départementale de Saint Rémy de Provence
Mme COLOMBANI : Deux propositions sont faites aujourd'hui :
✔ Simplifier et rendre plus attractif l'intitulé de la direction, un peu long, difficile à mémoriser. La nouvelle direction de la vie locale abritera 3 services :

- le service des communes (nouvelle appellation du service de la vie locale qui gère l'aide en investissement aux communes et aux EPCI,
- le service de la vie associative,
- le service de la politique de la ville et de l'habitat.

✔ Acter la fermeture de la Maison départementale de Saint Rémy de Provence
Elle avait été créée lors du CTP d'octobre 1998 pour être un lieu d'accueil pour les partenaires et pour les associations du Nord du Département, pour faire connaître les dispositifs du Conseil Général sur ces territoires et pour favoriser les relations de proximité. 3 agents de catégorie C étaient affectés sur ce site, rattaché à la direction de la vie locale. Dans un premier temps, elle a répondu aux objectifs fixés mais ces dernières années les bilans de fréquentation ont beaucoup chuté pour différentes raisons, notamment le développement des nouvelles technologies. Et parallèlement l'annexe de la bibliothèque départementale a développé sur Saint Rémy un travail d'information sur le territoire. Nous proposons donc que cette Maison ferme ses portes. Et après concertation avec les agents, ils ont été réaffectés : 2 au musée de l'Arles Antique, 1 à l'annexe de Saint Rémy de la bibliothèque.

M. BIDET (SDU13/FSU) : Nous aurions préféré que ces deux points soient dissociés pour le vote, pour davantage de clarté. La FSU gardera dans son vote la même logique qu'en 1998 concernant la création de la Maison départementale de Saint Rémy. Nous nous étions abstenus à l'époque, nous nous abstiendrons aujourd'hui.
Mais nous avons une proposition à faire concernant la Direction de la Vie Locale : appeler le *service des communes*, qui a un côté très réducteur, *service des communes et des groupements.*
La Maison de Saint Rémy hébergeait les Restos du Cœur. Quand vous indiquez dans le bilan que la fréquentation et l'utilisation par les associations a fortement diminué, nous ne pensons pas que ce soit une réalité. Même sur Saint Rémy, les Restos du Cœur sont très présents, fortement sollicités par la population.

Mme AGIER : Nous parlons de la Maison de Saint Rémy, service du département. Après le redéploiement des effectifs qui a déjà eu lieu, nous avons prêté l'hiver dernier cette Maison aux Restos du Cœur. Il s'agissait d'un prêt ponctuel, déjà postérieur à la restructuration des services. L'échange immobilier entre le Conseil Général et la Mairie de Saint Rémy est le suivant : elle met à notre disposition des

locaux pour la DGAS, nous mettons à sa disposition la Maison de Saint Rémy. Elle décidera donc de l'usage de ces locaux qui restent publics.

VOTE

Pour : Elus (4), Administration (6), CGT (5), FO (5), CFTC (3)	**Total :**	**23**
Abstention : SDU13/FSU (2)	**Total :**	**2**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DRH – Liste des agents du département mis à disposition

Mme GARCIA : Il s'agit d'un point d'information, déjà présenté en pré CTP et qui n'est pas soumis au vote.

DRH – Règlements spécifiques ARTT

Approbation à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GARCIA remercie les participants, et lève la séance.

La Présidente du CTP

Danièle GARCIA

Le Secrétaire de Séance

Jean Michel BONO

La Secrétaire Adjointe

Michèle GHIANDONI AUBERT